

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M<sup>rs</sup>  
NIVERLET, libraires ;  
A PARIS,  
A l'Office de Publicité Départementale et  
Etrangère, HAYAS-LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>,  
rue de la Banque, 20, et à la Publicité Dépar-  
tementale, Isid. FONTAINE, rue de Trévise, 22.

## Gare de Saumur (Service d'hiver, 5 novembre.)

## Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 49 minut. soir, Omnibus.  
3 — 52 — — Express.  
3 — 27 — — matin, Poste.  
9 — 04 — — Omnibus.

## Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 02 minutes soir, Mixte.

## Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. mat. Express.  
11 — 49 — — matin, Omnibus.  
6 — 23 — — soir, Omnibus.  
9 — 28 — — Poste.

## Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 02 minut. matin, March.-Mixte.  
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

## PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 » — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

## CHRONIQUE POLITIQUE.

Le *Moniteur* publie un rapport à l'Empereur, pré-  
senté par le ministre de l'intérieur, sur la décentra-  
lisation administrative, suivi d'un décret qui con-  
sacre, par l'application, les principes posés par le  
ministre en matière d'administration. Il est inutile  
d'insister sur l'importance de cette mesure; il suffit  
de dire qu'elle comptera parmi les actes les plus  
mémemorables du règne actuel.

Ainsi que le fait observer le ministre dans son  
rapport, « si on peut gouverner de loin, on n'admi-  
nistré bien que de près. » Cette pensée féconde a  
inspiré le décret du 25 mars 1852, et le décret du 13  
avril est aujourd'hui le complément du système dont  
le premier de ces décrets était, en quelque sorte, le  
point de départ. Il est toutefois trois objets auxquels  
le ministre n'a pas cru, nonobstant le vœu exprimé  
par plusieurs préfets, devoir appliquer le principe  
de la décentralisation, ce sont :

« 1<sup>o</sup> La faculté d'autoriser les impositions extraor-  
dinaires de dépenses facultatives pendant 25 années  
et jusqu'à concurrence de 25 centimes additionnels;  
2<sup>o</sup> la décision des affaires de dons et legs lorsque,  
même en l'absence de toute réclamation des familles,  
elles nécessitent l'intervention du pouvoir central  
par suite de leur connexité, c'est-à-dire de leur  
caractère à la fois communal, religieux ou chari-  
table; 3<sup>o</sup> l'approbation des marchés de gré à gré  
jusqu'à 20,000 francs au lieu de 3,000 francs. »

Ici, le ministre expose les motifs, en se ralliant  
à ces considérations décisives, par suite desquels le  
conseil d'Etat a cru ne pas devoir accueillir ces pro-  
positions d'un certain nombre de préfets.

En ce qui concerne les impositions comme les  
emprunts, l'état financier des communes se lie  
étroitement à la fortune du pays, et on ne saurait  
soumettre les affaires qui s'y rattachent à un examen  
trop scrupuleux; l'Etat ne peut pas abdiquer davan-  
tage quand on lui demande d'autoriser l'extension  
de la propriété de main-morte; quant à l'approbation  
des marchés de gré à gré jusqu'à concurrence de  
20,000 francs, ne porterait-elle pas atteinte au prin-  
cipe si moral et si tutélaire de l'adjudication publi-

que et avec concurrence, sauvegarde des intérêts  
des administrés et de la dignité administrative elle-  
même ?

« Mais, sans toucher à ces graves questions d'im-  
pôt, des biens de main-morte et d'adjudication, con-  
tinue le ministre, il m'a paru possible de dévelop-  
per encore l'œuvre commencée avec tant de succès  
en 1852, de simplifier beaucoup l'instruction de  
certaines affaires, d'abrèger souvent les délais en  
usage, de supprimer une foule d'écritures inutiles et  
de formalités superflues, imaginées pour donner des  
garanties et qui n'ont jamais causé que des embar-  
ras et des lenteurs. Dans cette pensée, je viens de  
dispenser les préfets d'adresser à mon ministère un  
grand nombre d'état justificatifs et de documents  
statistiques, et j'ai restreint, dans les délais déter-  
minés, l'envoi de ceux qui ne pouvaient être com-  
plètement supprimés. Ce serait aussi, selon moi, une  
innovation conforme au vœu public que de rappro-  
cher davantage l'administrateur des administrés, en  
déléguant certains pouvoirs secondaires des préfets  
aux sous-préfets. C'est ma conviction et je suis heu-  
reux d'avoir pu la faire partager à mes collègues  
les ministres de l'agriculture, du commerce et des  
travaux publics, de l'instruction publique et des cul-  
tes, de la guerre et des finances. De concert avec  
eux, Sire, j'ai l'honneur de soumettre à votre si-  
gnature un projet de décret dont les dispositions  
principales empruntées au travail de la haute com-  
mission formée par Votre Majesté peuvent se résum-  
er brièvement. »

Le ministre, après avoir présenté ce résumé, ter-  
mine ainsi son rapport :

« Ces nouvelles mesures n'ont pas pour but de  
grandir la situation des préfets, mais de servir l'in-  
térêt des populations; elles seraient incomplètes,  
elles pourraient même devenir dangereuses sans le  
contrôle plus vigilant et plus sévère de l'autorité su-  
périeure. Si une réclamation, si une plainte s'élève,  
il faut, non pas qu'elle soit toujours accueillie, mais  
au moins qu'elle soit toujours écoutée et qu'il y soit  
toujours répondu. C'est un devoir impérieux de ré-  
primer les abus de pouvoir, de protéger les intérêts  
privés, de rendre à chacun la justice qui est le pre-

mier besoin de tous. Voilà le rôle de l'administra-  
tion centrale qui, moins absorbée par le soin des dé-  
tails, pouvant exercer plus activement sa haute sur-  
veillance, saura user avec fermeté du pouvoir né-  
cessaire dont elle est armée.

« Les préfets et les sous-préfets devront donc plus  
que jamais veiller à leurs actes; entourés d'employés  
capables, laborieux et honnêtes, ils devront redou-  
bler de soin dans l'examen et de célérité dans l'ex-  
pédition des affaires. Leur responsabilité s'accroît  
puisque leurs attributions s'étendent, et le gouverne-  
ment exigera d'eux autant de dévouement qu'il leur  
témoigne de confiance. Ils comprendront, j'en ai la  
certitude, que la vraie manière de servir l'Empereur,  
c'est de faire aimer son gouvernement en répandant  
sur tous les points du territoire les bienfaits d'une  
administration qui sache à la fois être féconde, ra-  
pide et bienveillante.

» Recevez, etc., etc.

» Le ministre de l'intérieur, F. de PERSIGNY. »

## POLOGNE.

Varsovie, 9 avril. — Le convoi annoncé, de l'exilé  
politique Stobnicki, a donné lieu à une grande as-  
semblée populaire. Le cortège était précédé de 80  
jeunes gens en costume national; le char était suivi  
de plusieurs milliers d'individus. Après l'enterre-  
ment, on se rendit au cimetière juif, où furent pro-  
noncés plusieurs discours en l'honneur du défunt,  
directeur de l'école des Rabbins. La démonstration  
commença sur la place du Château, après que le  
peuple eut chanté le cantique polonais : « Dieu, dé-  
livrez notre pays. » Les injonctions des patrouilles,  
qui furent obligées de s'arrêter, restèrent sans effet;  
le peuple, encore sous l'impression fâcheuse qu'a-  
vait faite sur lui la fermeture de la société agrono-  
mique, refusa de s'éloigner. En ce moment, un  
régiment de gendarmes et de cosaques et un régi-  
ment d'infanterie sortirent du château; on porta  
trois pièces d'artillerie. Les gendarmes reçurent  
l'ordre de charger la foule à coups de plat de sabre;  
leurs efforts furent vains. Alors l'infanterie s'avança  
en lançant des coups de crosse et de baïonnette; sans  
offrir de résistance, le peuple serra ses rangs et re-

## FEUILLETON

## LA FAMILLE DU FORCAT

CHAPITRE I<sup>er</sup>. — LA DERNIÈRE FÊTE.

La Touraine est, dit-on, le jardin de la France. Je  
connais, moi, un petit pays que l'on pourrait avec raison  
nommer le jardin de la Touraine.

C'est A..., village situé seulement à quelques kilomè-  
tres de la ville de Tours. A demi caché par un rideau  
d'arbres verts, il se découvre tout-à-coup, aux yeux du  
voyageur ravi, comme un rêve gracieux ou comme un  
magique tableau évoqué par la baguette de quelque mi-  
gnonne fée.

Rien de plus riant que ses coquettes petites maisons  
blanches entourées chacune d'un frais jardin; rien de  
plus imposant que sa vieille église tapissée de lierre et  
masquée par le feuillage de magnifiques peupliers aux  
trunks élancés. — L'allée qu'ils bordent conduit sur les  
bords de l'Indre, aux rives enchantées. Les eaux de la  
petite rivière mettent en mouvement la roue d'un mou-  
lin, dont le tic-tac monotone et régulier se confond avec le  
bruit de l'onde aux légers tourbillons.

Quelques canards aux plumes luisantes se jouent gra-

cieusement dans les touffes des nénuphars en fleurs, ou  
s'ébattent sur le rivage verdoyant.

Aussi loin que la vue peut s'étendre, on n'aperçoit  
que de riants coteaux couverts de pampres, orgueil et  
richesse de ce beau pays.

Lorsqu'un radieux soleil de printemps dore de ses  
vifs rayons ce calme horizon et cette belle et vigoureuse  
nature; lorsque la cloche de l'église vient à tinter tout-  
à-coup l'angelus de midi; l'orsqu'on arrive à cette  
heure du jour où les bruits du ciel et de la terre semblent  
se confondre en un chant suprême, pour louer le créa-  
teur, ou se sent saisi d'un profond sentiment de respect  
involontaire et de douce rêverie devant cette sublime et  
calme majesté de la nature.

Reportons-nous au mois de juin de l'année 1840 et, pas-  
sant devant l'église du village, suivons cette verte allée  
de peupliers qui nous conduit à une charmante habita-  
tion adossée au pied d'une riante colline, juste en face  
de ce petit moulin que vous connaissez déjà.

Il est minuit, le ciel est bleu, l'air pur et doux. Les  
étoiles d'or glissent paresseusement sous la voûte azurée.  
Voyageur qui passez, entendez-vous cette enivrante  
musique s'échappant en suaves accords des fenêtres  
entr'ouvertes de cette blanche villa que je vous désignais  
tout-à-l'heure? Approchez-vous, admirez ces lumières  
étincelantes, ces lustres étoilés, brillants soleils de la  
demeure des riches. — Voyez passer ces ombres de jeu-

nes femmes aux bras de leurs brillants cavaliers, écou-  
tez ce bruit cadencé des pas légers sur le parquet glissant;  
c'est le bruit de la danse folle et légère, c'est la joie des  
heureux du monde. Il y a fête dans cette maison.

Penétrez avec moi dans ce spacieux jardin, tout  
rempli de mystère et d'ombre. Sous les massifs en fleurs,  
une femme, en toilette de bal, se promène à pas lents  
et semble se livrer à de tristes rêveries. Son front pâle  
paraît plier sous le poids, bien léger cependant, des  
fleurs mêlées aux tresses de soie de ses noirs che-  
veux.

Cette femme, est jeune et belle! Pourtant elle semble  
abattue et inquiète; elle passe silencieuse sous le som-  
bre feuillage; elle semble plutôt glisser que marcher sur  
le sable doré des allées mystérieuses. Son attitude est  
recueillie; elle laisse tomber à demi les mains jointes sur  
sa robe blanche avec cette fatigue de la personne qui  
pleure et qui prie.

Pendant quelques minutes encore, la jeune femme pro-  
longe sa silencieuse prière, lorsque tout-à-coup un pas  
pressé se fait entendre non loin d'elle; alors, elle tres-  
saillie légèrement et son visage devient plus grave et plus  
triste.

— Julia, dit une voix sonore derrière l'épaisse char-  
mille.

— Me voici, répond la jeune femme d'un accent har-  
monieux.

leva ses morts et ses blessés. Sur le commandement de feu, deux bataillons chargèrent leurs armes à balles et tirèrent dans les masses compactes. Trois décharges eurent lieu, et ce n'est que quand 76 morts furent restés sur la place et qu'il y eut 186 blessés, la plupart grièvement, que le peuple se dissipa. Toutes les places publiques sont occupées par la cavalerie et l'infanterie; les soldats bivouaquent dans les rues. Les morts, que le public avait déposés dans des maisons particulières, furent transportés nuitamment à la citadelle, où on les enterra; un grand nombre de femmes furent trouvées parmi les morts. On attend aujourd'hui la proclamation de l'état de siège. Les signes de deuil furent arrachés des chapeaux des passants, toutes les marques de deuil ont disparu; les boutiques, les établissements et les jardins publics sont fermés, aucun journal n'a paru. (Gazette autrichienne.)

Pour faire voir combien la lutte était acharnée, nous ajouterons au récit qu'on vient de lire les détails suivants, que nous trouvons dans la *Gazette de Breslau*: « Quand l'infanterie chargea à la baïonnette, le peuple prit les soldats du premier rang par les pieds et les fit tomber sur le dos; le second rang fit feu et poursuivit les fuyards, se servant tantôt de la baïonnette, tantôt de la crosse, et déchargeant tantôt leurs armes. Les soldats étaient tellement exaspérés, qu'ils n'épargnaient même pas les blessés, que le plus souvent ils achevaient à coups de crosse. »

On écrit de Varsovie, le 9 avril, au *Czas*: « Les soldats s'acharnèrent surtout sur les jeunes gens dans les événements de Varsovie. Les étudiants qui portaient, suivant les groupes auxquels ils appartenaient, des casquettes noires, blanches ou bleues, étaient poursuivis dans toutes les rues, de manière qu'ils furent obligés de cacher leurs casquettes pour pouvoir se sauver. Beaucoup de cadavres ont été jetés par les militaires dans la Vistule, ce qui a encore irrité la masse. »

Cracovie, 10 avril. — L'agitation que les nouvelles de Varsovie ont produites parmi nous ne saurait se décrire. Aujourd'hui la plus grande partie des habitants porte le deuil. A onze heures, toutes les boutiques ont été fermées et les habitants se rendent par milliers à l'église Sainte-Marie, où l'on célèbre un service solennel de requiem pour les victimes de la journée du 8. Quand le chœur eut entonné le chant: *Dies iræ dies illa*, tout le monde est tombé à genoux en pleurant et en sanglotant, en priant à haute voix et avec accompagnement d'orgue: « Seigneur Dieu, Dieu miséricordieux, prenez pitié de nous. » Après le service, la foule s'est écartée silencieuse, mais les emblèmes de deuil sont conservés; il est donc à craindre que, vu l'ordonnance de Lemberg, interdisant de porter tout emblème politique, il en résulte des collisions. Je dois vous dire cependant qu'on a décidé ici d'envoyer des députés au parlement, bien que je ne puisse vous cacher que l'opinion qui règne à Cracovie ne représente pas absolument celle du pays. (Gazette autrichienne.)

Berlin, 14 avril. — On mande de la frontière de Pologne, en date du 13:

Les arrestations continuent à Varsovie. Deux membres de l'ancienne délégation bourgeoise ont été également arrêtés.

Alors, parait un jeune homme, beau et gracieux, malgré l'air hautain qui domine sur son visage.

Cet homme est M. Dormeuil, le mari de cette triste jeune femme et le notaire du petit bourg.

— Je ne vous comprends pas, ma chère amie, dit-il à sa femme, avec une impatience mal contenue; je donne cette fête en votre honneur et vous fuyez nos invitations pour venir marmoter je ne sais quelles sottises priées sous cet humide feuillage. On vous demande et je ne sais que répondre aux questions qui me sont adressées au sujet de votre absence fort impolie. Je trouve les danses mal organisées; en un mot, vous manquez à cette fête; pourquoi n'y êtes-vous pas! Julia? Franchement, vous reconnaissez mal les bontés que j'ai pour vous; vous avez, je dois l'avouer, de bien étranges caprices.

— Ce ne sont pas des caprices, murmura tendrement la jeune femme en s'appuyant au bras de son mari pour regagner les salons; ce ne sont pas des caprices, Charles, mais je souffre au milieu de ces fêtes pour lesquelles je ne suis pas faite, au milieu de cette agitation et de ce tourbillon du monde que vous aimez tant, et qui ne me donnent à moi qu'ennui et douleur.

Il leva les épaules avec une sorte de dédain.

— Oh! que vous êtes bien toujours cette petite campagne que j'ai retirée de la ferme de son père; que vos idées sont étroites, Julia, et peu en rapport avec la position que vous occupez dans la société; ne pourrai-je

On dit que le prince de Zamoyksi aurait reçu l'ordre de quitter Varsovie.

Le prince gouverneur a refusé des audiences, même à des personnalités haut placées.

L'attitude énergique du gouvernement est attribuée à l'influence du général Chroleff. — Havas.

L'Italie publie le texte d'une lettre de Garibaldi, datée du 13 avril, à M. Rattazzi. Quelques-unes de ses paroles, dit le général, ont été interprétées malignement et ont fait supposer que j'avais voulu attaquer le parlement et la personne du roi. Mon dévouement pour Victor-Emmanuel est proverbial en Italie, ainsi que mon amitié pour le roi. Ma conscience me défend de descendre à une justification. Quant au parlement, ma vie entière, consacrée à l'indépendance et à la liberté de mon pays, ne me permet pas de descendre jusqu'à me justifier de m'être rendu coupable d'irrévérence envers l'assemblée majestueuse des représentants d'un peuple libre, appelés à reconstruire l'Italie et à lui faire prendre place parmi les premières nations du monde. L'état déplorable de l'Italie méridionale, l'abandon où sont injustement laissés mes braves compagnons d'armes, m'ont vraiment ému d'indignation contre ceux qui ont été cause de tant de désordres et de tant d'injustices. Mais je m'incline devant la sainte cause nationale, je foule aux pieds toute contestation individuelle, pour m'occuper de cette cause uniquement et sans cesse, afin de concourir, pour ma part, à atteindre notre grand but. En vertu de l'initiative parlementaire, je vous transmets un projet d'armement de la nation et je vous prie de le communiquer à la chambre, suivant la forme réglementaire. J'espère que toutes les fractions de la chambre s'accorderont pour écarter toute agression inutile et que le parlement italien pèsera de toute son autorité pour activer les mesures les plus urgentes et les plus nécessaires au salut du pays.

Turin, le 13 avril 1861. — A la chambre des députés, M. Fanti, ministre de la guerre, a présenté un projet de loi pour une levée de 18,000 hommes dans les provinces napolitaines.

M. Alfieri interpelle le ministre de l'instruction publique relativement à la liberté de l'enseignement et à l'administration de l'instruction supérieure. Le ministre donne des explications. Il se déclare favorable à la liberté de pensée et d'enseignement supérieur. Son discours a été applaudi.

M. Mamiani prend part à la discussion. — Havas.

On écrit de Rome, 5 avril, à la *Gazette d'Augsbourg*. — Aucun changement n'est survenu dans la santé du pape. Des moyens internes ont été employés pour rétablir la circulation normale du sang, il s'ensuit une fièvre qui paraît offrir les symptômes d'une fièvre intermittente, qui est fréquente dans cette saison. Le médecin en chef est le docteur Constantino.

Les correspondances que nous recevons de Rome nous annoncent que l'indisposition du Saint-Père, que nous avons fait connaître il y a deux jours, a pris un caractère de gravité tel, qu'aujourd'hui ses jours sont en danger. Cet incident, au milieu des complications politiques où se trouve engagée la cour de Rome, aurait une portée bien grande et

donc jamais vous mettre à la hauteur de ce monde que vous fréquentez? Ma foi, je commence à croire qu'il n'était pas fait pour vous.

Un nuage rose monta au front pâle de Julia.

— Vous avez raison, dit-elle, ce monde n'était pas fait pour moi. Tant que vous m'avez aimée, Charles, tant que vous m'avez témoigné cette sainte et noble affection que je vous ai gardée, moi, cette affection dont nous avons échangé les serments sous l'œil de Dieu! cette affection que vous avez oubliée, Charles, j'ai été la plus heureuse des femmes.

Vous souvenez-vous des premières années passées dans cette maison, si calme alors, si bruyante aujourd'hui? de ce temps où vous aimiez votre femme et vos enfants? de ce temps où vous ne trouviez de bonheur qu'auprès de ceux que vous chériez? Vous souvenez-vous de nos jours de fête d'alors, si différents de ceux d'aujourd'hui? Oh!... je donnerais dix années de ma vie, pour retrouver ces calmes et pures joies perdues depuis deux ans....

— Mais à quoi bon parler de ce qui n'est plus.

Elle poussa un soupir longtemps comprimé, et, n'osant regarder M. Dormeuil, elle effeuilla quelques fleurs entre ses doigts de neige. Lui cependant ne répondit pas, et Julia crut entendre un soupir vibrer dans sa poitrine. — Quelles étaient ses pensées? Se souvenait-il? regrettrait-il?

pèserait de toute son influence sur l'avenir des destinées romaines. — Havas.

Le *Moniteur* publie le rapport que M. le vice-amiral Charner a adressé au ministre de la marine et des colonies, concernant les opérations dirigées, pendant les journées du 24 et du 25 février, contre les positions établies par les Annamites dans la plaine de Ki-Hoa. Ce rapport est daté du port de Ki-Hoa, 27 février 1861.

Un télégramme de Marseille porte que le combat qui a eu lieu dans les environs de Saigon a été acharné et a duré toute la journée du 24 février. Les ennemis occupaient des retranchements et cinq forts. Quand ils ont pris la fuite, ils se sont dirigés vers Mi-Tho, où ils seront relancés.

Les Français, outre le colonel Testard, mort, ont eu un général (le général Vassoigne), trois officiers de marine et environ 200 militaires atteints.

Le commandant espagnol a été blessé. La coopération de l'escadre a été puissante. — Havas.

#### FAITS DIVERS.

A la suite de la courte campagne d'Italie, en 1859, les parents d'un jeune soldat de Blandecques (Pas-de-Calais), qui faisait partie de l'armée, apprirent sa mort; on fit sonner son trépas, on le recommanda au prône, et un service fut chanté à son intention. Puis ses parents se partagèrent son petit avoir.

Mais Florentin Vandhomme n'était pas mort; il est revenu décoré de la médaille militaire; on lui a rendu son bien, et qui plus est il a retrouvé sa fiancée toujours aimante, et ils se sont mariés il y a trois jours.

On nous assure, dit le *Mémorial*, que M. le comte a voulu les marier gratis, ne croyant pas pouvoir, après avoir reçu le prix du service d'un mort, accepter les honoraires d'une messe dite pour des gens pleins de vie et d'espérances.

L'Amérique présente dans ses accidents de chemin de fer une terrible variété. Voici ce que rapporte le *Courrier des Etats-Unis*, en date du 12 mars:

« Mercredi dernier, entre sept et huit heures du soir, un convoi composé d'un seul wagon de passagers, arrivait au pont jeté sur la rivière de Hackensack, qui se trouvait en ce moment ouvert pour laisser passer une goëlette.

« Les gardiens avaient hissé le signal d'usage, une lanterne sphérique dont l'éclat est visible à deux milles de distance. Mais le mécanicien n'y fit pas attention, continua sa route sans faire jouer le sifflet pour serrer les freins, et ne reconçut les dangers de sa distraction que lorsqu'il était trop tard pour y remédier.

« La locomotive, déjà engagée sur le pont, alla se jeter dans l'ouverture béante du pont-volant et s'engloutit, ainsi que le tender, dans vingt ou vingt-cinq pieds d'eau, avec un bruit terrible. Par un bonheur providentiel, le wagon des passagers était de construction nouvelle et tout en fer. Il suivit la locomotive dans sa chute, mais sans se

Enhardie par le silence de Charles, Julia continua d'effeuiller, un à un, tous les souvenirs de son cœur.

— Autrefois, dit-elle d'une voix calme et douce, vous m'offriez, le jour de ma fête, un bouquet de roses blanches. Aurais-je quelquefois paru mécontente de cette offrande, qu'aujourd'hui vous semblez dédaigner comme trop modeste?

Vous l'avez dit vous-même, Charles, je ne pourrai jamais être une grande dame, et, bien que votre femme, dites-moi, ne suis-je pas toujours restée la fille du fermier Pierre? Voici la sixième année que je porte votre nom; sur ces six années je n'en puis compter que quatre de vraiment heureuses....

Oh! comme je les regrette!... Ces chères et modestes fleurs, que vous me donniez autrefois avec un affectueux sourire, valaient mieux pour mon cœur que ces fêtes brillantes pour lesquelles vous me parez comme une duchesse. Que me fait à moi d'être trouvée belle par tous ces indifférents? Que me font, hélas! les louanges de ce cercle de flatteurs dont vous m'avez entourée? Vous ai-je demandé, Charles, ces toilettes somptueuses et ces ruineuses folies?

Non! quelques bonnes paroles de vous feraient plus de bien à ma pauvre âme découragée.

(La suite au prochain numéro.)

briser, et s'arrêta à demi-submergé dans l'eau, la lourde machine lui servant de point d'appui.

» Les voyageurs en furent quittes pour un choc violent et un bain forcé, l'inclinaison du wagon leur ayant permis de grimper de siège en siège jusqu'à la porte, par où ils purent sortir sur le pont.

» Le chauffeur et le mécanicien s'étaient élancés dans l'eau au moment où la locomotive plongeait dans le vide. Le premier s'en est tiré sans blessures; mais le second, qui avait seul causé l'accident, a été repêché dans un état pitoyable, ayant les deux jambes à demi-écrasées dans la chute.

— Une brochure très-intéressante vient de paraître; elle a pour but l'amélioration des vins nouveaux par des procédés à la portée de tout le monde. (Voir aux annonces, les Vins 1860.)

### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

#### CLASSE DE 1860.

Répartition entre les cantons de l'arrondissement de Saumur, proportionnellement à la moyenne du nombre des jeunes gens inscrits sur les listes de tirage, du contingent de 1,344 hommes, affecté au département de Maine-et-Loire, sur la classe de 1860.

	NOMBRE d'inscrits.	CONTINGENT à fournir.
Doué . . . . .	80	26
Gennes . . . . .	78	25
Montreuil-Bellay . . . . .	78	25
Saumur (nord est) . . . . .	67	21
Saumur (nord-ouest) . . . . .	73	23
Saumur (sud) . . . . .	131	42
Vihiers . . . . .	142	45

Itinéraire du conseil de révision dans l'arrondissement de Saumur.

CANTONS à EXAMINER.	LIEUX où se fera L'EXAMEN.	JOUR ET HEURE DE L'EXAMEN.
Etrangers au dépt de Maine-et-Loire	Angers, Préf.	Samedi 27 avril, à midi.
Saumur (Sud)	Saumur	Mercredi 1 <sup>er</sup> mai, à 10 h.
Saumur (N.-O.)	Saumur	id. à 2 h.
Doué	Doué	Jedi 2 mai, à 10 h.
Montreuil-Bellay	Montreuil-Bel.	id. à 2 h.
Jeunes gens détachés appartenant à divers départ.	Fontevrault	Vendredi 3 mai, à 9 h.
Saumur (N.-E.)	Saumur	id. à 1 h.
Gennes	Gennes	Samedi 4 mai, à 8 h.
Vihiers	Vihiers	Vendredi 17 mai, à 3 h.
Ajournés et admission des remplaçants ou substituants.	Angers, Préf.	Mercredi 29 mai, à midi.
Id.	Id.	Lundi 3 juin, à midi.
Id. et formation de la liste départ.	Id.	Samedi 8 juin, à midi.
Exonération des jeunes soldats ayant versé le prix de cette exonération avant le même jour.	Id.	Samedi 15 juin, à midi.
Id., de ceux ayant versé l'avant-veille, 18 au plus tard.	Id.	Jedi 20 juin, à midi.

Sous aucun prétexte, les jeunes gens étrangers au département de Maine-et-Loire, régulièrement autorisés à s'y faire examiner, ne pourront être visités ailleurs qu'au chef-lieu, et ils devront être munis de leurs passeports ou de leurs livrets d'ouvriers, lorsqu'ils se présenteront devant le Conseil de révision.

Les séances du Conseil commenceront très-exactement aux heures indiquées, il importe que les jeunes gens convoqués ou leurs mandataires, en cas d'absence, soient présents dès le commencement de l'opération, faute de quoi ils pourraient être déclarés propres au service militaire et dirigés ultérieurement sur un corps de l'armée, quels que fussent d'ailleurs leurs droits à l'exemption.

Quatre arrêtés de M. le ministre de la guerre, en date du 8 avril et insérés au *Moniteur*, contiennent les dispositions suivantes :

#### 1<sup>er</sup> ARRÊTÉ.

Le taux de la prestation individuelle que les jeunes gens compris dans le contingent de la classe de 1860 auront à payer, pour obtenir l'exonération du service militaire, est fixé à la somme de deux mille cinq cents francs.

#### 2<sup>e</sup> ARRÊTÉ.

Le taux de la prestation individuelle que les militaires sous les drapeaux auront à verser pour être admis, s'il y a lieu, à l'exonération du service mi-

litaire, est fixé à la somme de cinq cents francs pour chaque année de service à accomplir.

Le présent arrêté sera exécutoire à partir du 25 avril 1861.

#### 3<sup>e</sup> ARRÊTÉ.

Art. 1<sup>er</sup>. Les rengagements de sept ans donneront droit :

1<sup>o</sup> A une somme de 2,200 fr., dont 1,000 fr. payables au moment du rengagement ou de l'incorporation, et 1,200 fr., à la libération définitive du service;

2<sup>o</sup> A la haute paye de rengagement de dix centimes par jour.

Tout rengagement contracté pour moins de sept ans donnera droit, jusqu'à quatorze ans de service :

1<sup>o</sup> A une somme de 310 fr. par chaque année de rengagement, dont 140 fr. payables au moment du rengagement ou de l'incorporation, et 170 fr. à la libération définitive;

2<sup>o</sup> A la haute paye de rengagement de dix centimes par jour.

Après quatorze ans de service, le rengagé n'aura droit qu'à la haute paye journalière de 20 centimes.

Art. 2. Les engagements volontaires après libération, qui seront contractés par des militaires libérés du service, donneront également droit aux avantages spécifiés à l'article précédent.

#### 4<sup>e</sup> ARRÊTÉ.

Art. 1<sup>er</sup>. Les remplacements par voie administrative, contractés pour une durée de sept ans, donneront droit à une prime de 2,200 fr., dont 1,000 fr. payables au moment du remplacement, et 1,200 francs à la libération définitive du service.

Art. 2. Tout remplacement contracté pour moins de sept ans, donnera droit à une somme de 310 francs, par chaque année de remplacement, dont 140 francs payables au moment du remplacement, et 170 francs à la libération définitive.

M. le général de brigade Mattat, nouvellement promu, vient d'être nommé au commandement de la subdivision de la Loire-Inférieure, en remplacement de M. le général Mongin, qui conserve son commandement dans l'Aisne.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

### VILLE DE SAUMUR.

#### AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur informe ses administrés que le dénombrement quinquennal de la population va commencer incessamment.

Cet important travail a été confié aux soins de cinq personnes choisies à cet effet, savoir :

MM. Gauthier, Achille, greffier de paix;  
Coutelet, Edouard, employé à la mairie;  
Hégon, Napoléon-Romain, clerk de notaire;  
Michel, Alexandre, employé aux hypothèques;

Proust, Louis, employé.

Le maire soussigné compte sur le bon vouloir des habitants pour faciliter ce travail aux délégués de l'administration, et, au besoin, il rappelle l'art. 8 de la loi du 22 juillet 1791, en vertu duquel les personnes munies à cet effet d'une délégation du maire, ont le droit d'entrer dans les maisons des habitants pour recueillir près de ceux-ci les renseignements destinés à figurer au tableau de la population.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 13 avril 1861.

LE MAIRE,  
CHEDEAU, adjoint.

### DERNIÈRES NOUVELLES.

Breslan, 15 avril. — Les nouvelles de Varsovie vont jusqu'au 12. Les communications deviennent tous les jours plus difficiles. Les arrestations continuent. M. Nicolas Epsztem, fils du banquier et directeur de la compagnie du chemin de fer, a été arrêté.

Le gouvernement avait refusé de faire dresser les actes de décès des victimes du 8 avril. Ce fut un des motifs pour lesquels M. Jean Kanty Wolowski avait donné sa démission du ministère de la justice. Depuis, l'autorité supérieure est revenue sur sa démission.

Un *Communiqué*, publié dans les journaux de Varsovie, s'attache à justifier la dissolution de la Société Agricole.

Un arrêté du gouverneur général de Varsovie, à la date du 22, défend sévèrement tout signe de deuil.

Vienne, 15 avril. — La Diète d'Istrie se refusant à faire des élections pour le Conseil de l'empire est menacée d'une prorogation.

Des lettres de Turin annoncent des préparatifs pour une expédition maritime de Garibaldi — Havas.

### Sommaire de L'ILLUSTRATION du 13 avril.

Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Le maréchal d'Ornano. — Grands travaux de Rouen. — Vues de Rome. — Chronique littéraire. — Causerie dramatique. — Inauguration du pont du Rhin. — Washington. — Les suites d'une valse (fin). — Steeple chase de la Marche. — Hors Paris. — Le cabinet des médailles. — Hygiène et médecine. — Stanislas Hiszpanski.

Gravures : Translation des restes de Napoléon I<sup>er</sup> dans la crypte du dôme des Invalides. — Le maréchal d'Ornano. — Grands travaux de Rouen. — Ancien cimetière de l'église de Sainte-Constance à Rome. — L'aqueduc de Claude. — La villa Borghèse. — Inauguration du pont du Rhin (six gravures). — Vue générale de Washington. — Le Printemps. — Cabinet des médailles à la bibliothèque impériale. — Maison du Grand Condé. — Stanislas Hiszpanski, maître cordonnier, membre de la délégation civique à Varsovie. — Rébus.

L'ACADÉMIE de l'Industrie française, dans sa séance générale du 20 juillet 1843, a décerné une médaille d'honneur en argent à M. GEORGÉ, d'Épinal, pour les perfectionnements qu'il a apportés dans la préparation de son excellente PÂTE PECTORALE, dont les précieuses propriétés pour combattre les RHUMES, enrrouements, catarrhes, asthmes, gripes, etc., avaient été constatées par la commission chargée d'en faire l'examen. (Médaille d'or en 1845). La PÂTE PECTORALE DE GEORGÉ, d'Épinal, se fabrique à Paris, 28-30, rue Taitbout. — Dépôt dans chaque pharmacie de France et de l'étranger. (539)

### TAXE DU PAIN du 16 Avril.

Première qualité.

Les cinq hectogrammes . . . . . 20 c. 83 m.

Seconde qualité.

Les cinq hectogrammes . . . . . 18 c. 33 m.

Troisième qualité.

Les cinq hectogrammes . . . . . 15 c. 83 m.

NOTA. — Cette taxe ne s'applique qu'à la commune de Saumur et ne concerne en rien les autres communes de l'arrondissement, dont les Maires restent complètement libres de taxer, comme bon leur semble, le prix du pain, dans leur circonscription municipale, d'après les bases particulières fournies par leur localité.

### Marché de Saumur du 13 Avril.

Froment (hec. de 77 k.) 24 40	Huile de lin . . . . .	48 —
2 <sup>e</sup> qualité, de 74 k. 23 45	Paille hors barrière	48 26
Seigle . . . . . 16 80	Foin . . . . .	52 95
Orge . . . . . 12 80	Luzeine (les 750 k.)	50 70
Avoine (entrée) . . . . . 12 25	Graine de trèfle . . . . .	60 —
Fèves . . . . . 16 80	— de luzeine . . . . .	50 —
Pois blancs . . . . . 52 —	— de colza . . . . .	28 50
— rouges . . . . . 52 —	— de lin . . . . .	26 —
Cire jaune (50 kil) . . . . . 250	Amandes en coques	—
Huile de noix ordin. . . . . 62 —	(l'hectolitre) . . . . .	—
— de chenevis . . . . . 48 —	— cassées (50 k.)	66 —

### COURS DES VINS (1).

BLANCS.	
Coteaux de Saumur 1839 . . . . .	1 <sup>re</sup> qualité 120 à —
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 100 à —
Ordin., environs de Saumur, 1860 . . . . .	1 <sup>re</sup> id. 80 à —
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 75 à —
Saint-Léger et environs 1860 . . . . .	1 <sup>re</sup> id. 75 à —
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 70 à —
Le Puy-N.-Dame et environs, 1860 . . . . .	1 <sup>re</sup> id. 70 à —
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 65 à —
La Vienne, 1860 . . . . .	60 à 65
ROUGES.	
Souzay et environs 1839 . . . . .	120 à 145
Champigny, 1858 . . . . .	1 <sup>re</sup> qualité 260 à —
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 210 à —
Id. 1839 . . . . .	1 <sup>re</sup> id. 210 à —
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 140 à —
Varrains, 1860 . . . . .	75 à 80
Id. 1839 . . . . .	120 à 140
Bourgueil, 1839 . . . . .	1 <sup>re</sup> qualité 150 à —
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 140 à —
Id. 1860 . . . . .	1 <sup>re</sup> id. 60 à —
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 50 à —
Restigny 1860 . . . . .	50 à —
Chinon, 1839 . . . . .	1 <sup>re</sup> qualité 150 à —
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 120 à —
Id. 1860 . . . . .	1 <sup>re</sup> id. 50 à —
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 45 à —

(1) Prix du commerce.

### BOURSE DU 15 AVRIL.

5 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 67 55.  
4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 95 00.

### BOURSE DU 15 AVRIL.

5 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 67 65  
4 1/2 p. 0/0 hausse 40 cent. — Fermé à 95 40

P. GODET, propriétaire-gérant.

M. DIXMIER, ancien huissier à Saumur, désirent retirer son cautionnement, fait cette publication, conformément à la loi. (81)

Etude de M<sup>e</sup> LOISELEUR, notaire à Neuillé.

### A VENDRE

A L'AMIABLE,

### TROIS FERMES

Situées commune d'Allonnes.

Ces fermes sont d'une division facile.

Il sera accordé toutes facilités pour les paiements.

S'adresser, pour tous les renseignements et pour traiter, à M<sup>e</sup> LOISELEUR, notaire à Neuillé, chargé de la vente.

### A CÉDER DE SUITE

UNE ÉTUDE D'HUISSIER, dans un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saumur.

S'adresser à M. GOULARD père, à Doné. (192)

Etudes de M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué, et de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire.

Le dimanche 21 avril 1861, à midi.

### Adjudication

### DE DEUX BELLES MAISONS

Dépendant de la succession de M. DELOUCHE-HUARD,

L'une située rue Saint-Jean, louée 1,500 francs, à M. Common, l'autre rue Cendrière. (178)

Etude de M<sup>e</sup> DUPRÉ, notaire à Bangé.

### ON DEMANDE A ACHETER DE SUITE

UNE PROPRIÉTÉ, de deux ou trois mille francs de revenu, avec une maison d'habitation, à quelques kilomètres du chemin de fer, et sur une ligne desservie par un omnibus; on désire autant que possible un joli site et une position agréable.

S'adresser à M<sup>e</sup> DUPRÉ, notaire à Bangé (Maine-et-Loire). (150)

### A VENDRE

D'OCCASION,

Un superbe ÉTOUFFOIR EN CUIVRE, tout neuf, pouvant contenir quatre décalitres.

S'adresser à M. GOUBY, poëlier, place Saint-Pierre.

### A CEDER

UNE BONNE ÉTUDE D'HUISSIER,

Dans un chef-lieu de canton,

A 20 kilomètres de Tours.

S'adresser à M. Th. BUSSON, greffier du tribunal de commerce, à Saumur.

### A LOUER

Pour la Saint Jean,

PREMIER ET DEUXIÈME ÉTAGE,

Quai de Limoges.

S'adresser à M<sup>me</sup> SARTORIS. (177)

### A LOUER

Présentement ou pour la Saint Jean prochaine,

LE 1<sup>er</sup> ET LE 2<sup>e</sup> ÉTAGE d'une maison, récemment construite, située à l'angle des rues Beaurepaire et d'Orléans, avec balcon régnant sur les deux rues.

Les appartements du premier étage, disposés pour salons ou magasins, pourraient recevoir des modifications dans leur distribution, si le locataire le désirait.

S'adresser à M. RICHARD père, sur les Ponts. (110)

Usine à vapeur pour la trituration du soufre, de SYLVAIN ESPITALIER FILS, à Cette (Hérault.)

### GUÉRISON DE LA VIGNE,

Soufrage infailible.

Dépôt de soufre de Sicile, trituré et bluté, garanti pur de tout mélange, chez DUYAU-GIRARD fils, négociant en vins à Saumur.

Prix : 35 fr. le sac de 100 kilos.

Sac compris, pris au dépôt à Saumur ou dans une gare quelconque du département. (170)

### GLANDS DOUX

Produit efficace dans les migraines, maux de tête, d'estomac, fortifiant pour les enfants, qui détruit l'effet instantané du café des îles. — Pour éviter les contrefaçons, exiger paquets jaunes, rotis verts et notice rose. — Dépôt dans les maisons d'épicerie et droguerie.

Signés: LECOQ et BARCOIN.

Saumur, P. GODET, imp.

### LES VINS 1860

On l'art de les couper, colorer, désacidifier, clarifier, bonifier, conserver, etc., de supprimer le plâtrage et le vinage. — Loi sur les mélanges et les colorations. 1 vol. in-18, 2 fr. franco à domicile. — Envoyer des timbres-poste à M. Lebeuf, quai Saint-Michel, 23, à Paris. (186)

### HYGIÈNE DE LA TOILETTE VINAIGRE ANGLAIS

AROMATIQUE ET BALSAMIQUE

Adopté et recommandé par le Conseil de salubrité de Londres

IMPORTATION PRÉPARÉE ET PERFECTIONNÉE PAR CHALMIN, PARFUMEUR

Le VINAIGRE ANGLAIS possède une odeur douce et suave; il est tonique, rafraîchissant et hygiénique; il blanchit et assouplit la peau, lui donne ce velouté et cette fraîcheur que toutes nos dames envient; fait disparaître les rides et les taches de rousseur, et dissipe le feu causé par l'action du rasoir. Enfin, il est antiméphitique, ce qui le rend indispensable aux personnes qui fréquentent les bals, les théâtres, etc., en un mot tous les endroits où l'on respire un air vicié. Cette dernière propriété, que possède le VINAIGRE ANGLAIS, d'être un préservatif contre le méphitisme de l'air et des vapeurs, l'a fait adopter et recommander par le Conseil d'hygiène de Londres.

Fabrique à Rouen, rue de l'Hôpital, 39, 40, 41, 43 et 45. — Maison à Paris, rue d'Enghien, 24. — EXPORTATION

PRIX EN FRANCE: 1 FR. 50, 3 FR. ET 5 FR. LE FLACON

Dépôts chez tous les Coiffeurs, Parfumeurs et Merciers de France et de l'Étranger

A SAUMUR, chez MM. Balzeau et Pissot, coiffeurs-parfumeurs; à BEAUGÉ, M. Chaussepied, coiffeur-parfumeur.

### ODONTINE ET ELIXIR ODONTALGIQUE

Rue Saint-Honoré, 154, à Paris

Le savant professeur, membre de l'Académie de médecine, qui a composé ces dentifrices, a fait une découverte réellement utile à l'hygiène de la bouche, car l'Odontine et l'Elixir odontalgique BLANCHISSENT LES DENTS (sans en altérer l'émail), ENTRETIENNENT LA PURETÉ DE LA BOUCHE, PREVIENNENT ET ARRÊTENT LA CARIE.

DÉPÔT CHEZ LES PRINCIPAUX PARFUMEURS

A Saumur, M. BALZEAU-PLISSON, parfumeur.

### PLUS DE TACHES

### AVEC L'ÉTHÉROLÉINE DE CHALMIN

Cette nouvelle préparation chimique permet d'enlever soi-même tous les corps gras, taches de peinture, suifs, huile, beurre, cambouis, corps résineux, goudron, bougie, cire à cacheter, résine, vernis, sur toute espèce de tissus, tels que velours, soieries, lainages, gants de peau, sans altérer les couleurs, même les plus délicates, sur les gravures et papiers précieux. Ce nouveau produit est supérieur à tous les autres liquides à détacher. — Prix du flacon: 1 fr. 50 et 1 fr. — Composé par CHALMIN, chimiste à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. Maison à Paris, pour le gros, rue d'Enghien, 24. — Dépôts chez les principaux parfumeurs et merciers.

A Saumur, chez M. BALZEAU et M. PISSOT, coiffeurs-parfumeurs; à Beaugé, M. CHAUSSEPIED, coiffeur-parfumeur. (88)

### GUÉRISON

connue depuis 1840. — Dépôt dans toutes les Pharmacies. — Exiger la marque de fabr.

Prompte et certaine des maladies contagieuses par la COPAÏNE NIEGE de JOZEAU, ph. r. St-Quentin, 22, Paris, agréable et facile à prendre, en voyageant et en travaillant; prescrite et

### SAVON A LA FLEUR D'AMIDON

Ce Savon se recommande particulièrement par ses propriétés onctueuses et rafraîchissantes, ainsi que par la finesse et la distinction de son parfum. Il blanchit et purifie la Peau, et son action est tellement douce, que les Dames et même les Enfants peuvent l'employer, avec toute sécurité, pour la toilette du visage. Il est également précieux pour l'usage de la Barbe, en ce qu'il la pénètre, l'attendrit et facilite l'action du rasoir.

Chez E. COUDRAY, Parfumeur, 13, rue d'Enghien, Paris,

ET DANS TOUTES LES BONNES MAISONS DE PARFUMERIE ET DE COIFFURE DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

# JOURNAL AMUSANT

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1861, le Journal amusant, qui donne dans l'année au moins deux mille dessins comiques, va donner de plus, à tous ses abonnés, un magnifique ouvrage biographique, orné de portraits des célébrités du jour, dessinés sur pierre d'après les meilleures photographies de Paris.

Chaque semaine, une livraison composée d'un portrait parfaitement ressemblant, accompagnée d'une biographie, sera adressée aux abonnés en même temps que le Journal amusant et sera envoyée GRATIS.

Le Journal amusant paraissant 52 fois dans l'année, on recevra donc 52 livraisons de portraits, c'est-à-dire un très-beau volume de 208 pages, sur beau papier, imprimé avec art.

Le prix du Journal amusant reste néanmoins fixé à 17 fr. par an, — 10 fr. pour six mois, — 5 fr. pour trois mois.

Adresser un bon de poste à M. PHILIPON fils, 20, rue Bergère.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.  
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,